



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 juin 2019 à 19:30 au Centre des loisirs et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Mario Perron, Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

1. GREFFE

R-2019-06-6368: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 6, 13 et 27 mai 2019
 - 1.3 Maire suppléant
2. *TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE*
3. *SÉCURITÉ*
 - 3.1 Directeur adjoint –Service incendie
4. *URBANISME*
 - 4.1 Dérogation mineure – 708-710 boul. Renault, lot 3 488 365
 - 4.2 Dérogation mineure – 204, 120^e Rue, lot 4 061 007
5. *LOISIRS*
 - 5.1 Aide financière Arena
6. *FINANCES*
 - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
7. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 7.1 Correspondance
 - 7.2 Affaires nouvelles
 - 7.3 Période de questions
8. *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*
 - 8.1 Levée ou ajournement de la séance

R-2019-06-6369: Adoption des procès-verbaux des séances du 6, 13 et 27 mai 2019

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 6, 13 et 27 mai 2019 soient adoptés tels que rédigés.

R-2019-06-6370: Maire suppléant

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Keven Boutin soit et est nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre octobre 2019.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019 (suite)

2. TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

3. SÉCURITÉ

R-2019-06-6371: Directeur adjoint –Service incendie

Considérant que suite à la mise en candidature directeur-adjoint au service incendie, plusieurs candidatures ont été reçues;

Considérant que le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche monsieur Émile Paris au poste de directeur adjoint au service de sécurité incendie;

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

4. URBANISME

R-2019-06-6372: Dérogation mineure – 708-710 boul. Renault, lot 3 488 365

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341 à la propriété localisée au 708-710, boul. Renault, lot 3 488 365 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ D'autoriser un empiètement en marge avant secondaire (face à la 9^{ème} Avenue) d'une distance de 2,0 m, pour l'agrandissement d'un entrepôt. Le règlement de zonage 2016-341 prescrit une marge avant de 6,0 m pour cette zone (337-P), si la dérogation est acceptée, l'entrepôt aura une marge avant de 4,0 m ou plus

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progrès le 15 mai 2019 et affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville le 10 mai 2019

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019 (suite)

R-2019-06-6373: Dérogation mineure – 204, 120e Rue, lot 4 061 007

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2016-341 à la propriété localisée au 204, 120^e Rue, lot 4 061 007 à Beauceville a été formulée à l'effet

- ❖ De permettre l'installation d'une piscine hors terre de 12' de diamètre à 1,5 m de distance ou plus, malgré les distances exigées au règlement de zonage 2016-341, de toutes lignes de lot, incluant la ligne de lot avant. La zone 212-H où est située la propriété, prescrit les marges suivantes: avant minimum : 6,0 m, latérale minimale: 1,0 m et arrière minimale: 2,0 m.

Attendu que cette demande a été présentée à la Commission d'urbanisme et que cette dernière en a recommandé l'acceptation au Conseil, sujet aux dispositions du règlement numéro 2016-346, régissant les dérogations mineures;

Attendu qu'avis public de cette demande a été publié dans le journal l'Éclaireur-Progress le 15 mai 2019 et affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville le 10 mai 2019

Attendu que le rapport de la Greffière, à l'effet qu'aucune objection n'a été présentée à l'encontre de cette demande;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

QUE la demande de dérogation mineure soit et est accordée.

5. LOISIRS

R-2019-06-6374: Aide financière Arena

Considérant que la Corporation de l'Aréna de Beauceville doit faire face à des obligations financières considérables dans son budget d'opération;

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accorde un prêt de 60 000 \$ afin de venir en aide à leur besoin de liquidité et ce sans intérêt et sans modalité de remboursement de prévu;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration.

6. FINANCES

R-2019-06-6375: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019 (suite)

Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2019-05 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

MESSAGE DE LA SQ CONCERNANT LES REMORQUES lu par monsieur le Maire

Affaires nouvelles

Période de questions

Quelques questions sont posées par l'assistance.

8. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2019-06-6376: Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

